

Publié le 8 avril 2020

Covid-19 : Les Epl de Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent s'appuyer sur le plan régional de soutien aux entreprises

Face à la crise sanitaire sans précédent que nous vivons, la Région Sud se mobilise aux côtés de l'Etat pour soutenir les entreprises régionales à travers un « Plan urgence et solidarité ». La Région a confirmé à Pierre-Paul Leonelli, président de la Fédération des Epl Région Sud, l'éligibilité des Epl à la plupart des dispositifs mis en place.



Ce véritable plan de bataille économique décline une série de mesures qui viennent compléter les dispositifs nationaux (PGE, reports de charges, etc) et s'adresse à un large panel de bénéficiaires... dont les Sem, Spl et SemOp de Provence-Alpes-Côte d'Azur !

Qu'il s'agisse de garanties de prêts, d'aides à la trésorerie ou encore de sécurisation de l'accès aux financements bancaires, la Région Sud a développé une dizaine d'outils pour aider les entreprises à passer ce cap difficile.

Dès la mise en place de ces dispositifs, la Fédération des Epl Région Sud s'est mobilisée pour favoriser l'éligibilité des Epl de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Vous êtes intéressés et souhaitez vérifier l'éligibilité de votre Epl à l'un des dispositifs de la Région Sud ?

Rendez-vous sur le site web de la Région (<https://www.maregionsud.fr/entreprises-covid19>) et contactez un conseiller via la plateforme téléphonique unique : 0 805 805 145.

Jean-Luc Vallet, Délégué territorial Région Sud de la FedEpl, est en contact direct avec les services de la Région et reste à votre disposition pour tout complément.